Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

Band: 14 (1844)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TABLE

CHRONOLOGIQUE

DES LOIS, DÉCRETS, ETC.,

Contenus dans le tome* XIV *du Bulletin, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1844 inclusivement.

1843. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
22 *juin*.	CONCORDAT supplémentaire du 15 juillet 1842, touchant les bénédictions nuptiales et les actes de mariage	3
1844.		
3 *janvier*.	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* aux préfets de la nouvelle partie du canton, concernant l'apposition des scellés après décès	5
12.	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* aux préfets de l'ancienne partie du canton, ainsi qu'aux préfets de Courtelary, Moutier et Bienne et au vice-préfet de Neuveville, touchant les émolumens à percevoir pour diverses opérations relatives à la tenue des registres hypothécaires.	6
2 *février*.	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif*	

1844. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
	aux préfets, concernant la pêche au moyen de trappes	9
15 *février*.	ARRÊTÉ du *Département militaire*, modifiant la circonscription des huit arrondissemens militaires . .	10
20.	DÉCRET du *Grand-Conseil*, concernant le traitement des lieutenans-de-préfet	15
27.	DÉCRET du *Grand-Conseil*, accordant à l'institution de la Grube la qualité de personne morale. . .	17
1er *mars*.	LOI relative au droit d'appel de l'Etat en matière de police . . .	18
27.	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* aux préfets, concernant la sanction des règlemens communaux . . .	21
8 *mai*.	ARRÊTÉ du *Conseil-exécutif*, fixant le traitement des brigadiers forestiers du Jura	22
7 *juin*.	DÉCRET du *Grand-Conseil*, fixant le traitement du second commis de l'administration des sels	24
19.	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* aux préfets, concernant l'inscription des enfans d'habitans aux registres de baptême et de bourgeoi-	

1844. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
	sie de leur lieu d'origine. . . .	25
21 *juin.*	DÉCRET du *Grand-Conseil*, accordant à l'institution privée des aveugles à Berne la qualité de personne morale	27
4 *juillet.*	PUBLICATION du *Conseil-exécutif*, concernant les droits de marché qui se perçoivent dans le district d'Aarwangen	29
30 *septembre.*	TARIF de l'Amtsblatt	30
2 *octobre.*	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* aux présidens des tribunaux, concernant la suspension des fonctionnaires et des personnes patentées, dans l'exercice de leurs droits civiques	31
2.	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* aux préfets, touchant la mise sous tutelle des fonctionnaires civils ou militaires et des personnes pourvues d'une patente	32
4.	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* aux préfets, relative aux émolumens qui se perçoivent pour inscriptions dans les registres de bourgeoisie	33
7.	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif*	

1844. DATES.	TITRES DES LOIS, DÉCRETS, ETC.	PAGES.
	aux présidens des tribunaux, portant défense aux greffiers de se faire remplacer par des commis qui ne sont pas notaires	34
28 *octobre.*	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* aux préfets, concernant le plombage des fromages et autres marchandises à destination de l'étranger	35
1er *novembre.*	ARRÊTÉ du *Conseil-exécutif*, exemptant du péage les objets appartenant à la Confédération	36
20.	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur le traitement des contrôleurs des contributions dans le Jura	37
2 *décembre.*	DÉCRET du *Grand-Conseil* pour la répression des mauvais traitemens exercés sur les animaux . . .	38
2.	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur la vente des poisons.	40
8.	DÉCRET du *Grand-Conseil* sur la réorganisation des colléges de Porrentruy et de Delémont.	47
23.	CIRCULAIRE du *Conseil-exécutif* à la direction de la police centrale et aux préfets du Jura, relative à l'application de différentes lois sur le mode de procéder en matière de police	49

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

TABLE

ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XIV

DU

BULLETIN DES LOIS, DÉCRETS ET ORDONNANCES

DE LA RÉPUBLIQUE DE BERNE.

(NOTA : le chiffre indique la page.)

A.

AARWANGEN. La perception des droits de marché sur le bétail dans le district d'— est interdite, 29.

ACTES D'HOMOLOGATION. Émolument à payer pour la transcription et le certificat de recherche, 7.

ADMINISTRATION DES SELS. Le traitement du second commis est fixé à 1,200 francs, 24.

AMTSBLATT (Feuille officielle allemande) et

ANZEIGER (Indicateur). Tarif des insertions, 30.

ANIMAUX. Décret pour la répression des mauvais traitemens exercés sur les animaux, 38.

APPEL. Droit d'appel de l'État en matière de police, 18.

AVEUGLES. Décret qui accorde à l'Institution privée des aveugles à Berne la qualité de personne morale, 27.

B.

BAPTÊME d'habitans. V. *Habitans*.

Brigadiers forestiers. Fixation de leurs traitemens, 22.

C.

Collèges. V. *Delémont* et *Porrentruy*.
Confédération. Les objets appartenant à la Confédération sont exempts de péage, 36.
Contrôleurs des contributions. Augmentation de leurs traitemens, 37.
Cures. V. *Habitans*.

D.

Décès. V. *Habitans*.
Delémont. Réorganisation du collége, 47.

E.

Emolumens. V. *Notaires de préfecture*.
Etat. Droit d'appel de l'État en matière de police, 18.

F.

Fonctionnaires (les) privés ou suspendus de leurs droits civiques doivent être désignés à l'autorité, 31.
Il en est de même de ceux mis sous tutelle, 32.
Fromages. Circulaire concernant le plombage des— et autres marchandises à destination de l'étranger, 35.

G.

Greffiers des tribunaux (les) ne peuvent se faire remplacer que par des notaires, 34.
Grube. Décret qui accorde à l'institution de la Grube la qualité de personne morale, 17.

H.

Habitans. Les baptêmes, mariages et décès d'habitans doivent chaque fois être annoncés d'office par les pasteurs ou curés au pasteur ou au curé du lieu d'origine, pour être inscrits dans les registres, 25.
Homologation. V. *Actes*.

I.

INTERDICTIONS. L'interdiction des fonctionnaires civils et militaires et de personnes pourvues d'une patente doit être annoncée à l'autorité, 32.

J.

JURA. Instruction concernant l'apposition des scellés après décès, 5. Application dans le — de différentes lois sur le mode de procéder en matière correctionnelle, 49.

L.

LIEUTENANS-DE-PRÉFET. Décret concernant le traitement des —, 15.

M.

MARCHANDISES. V. *Fromages*.

MARIAGES. Concordat supplémentaire concernant les permis pour la célébration du mariage, 3.

Les pasteurs ou curés doivent chaque fois donner connaissance des mariages d'habitans au pasteur ou curé du lieu d'origine, 25.

MILITAIRES. V. *Interdictions*.

N.

NOTAIRES de préfecture. Explication et modification de la circulaire du 11 janvier 1843, touchant les émolumens à percevoir pour diverses opérations relatives à la tenue des registres hypothécaires, 6.

P.

PASTEURS. V. *Habitans*.

PÉAGE. Les objets appartenant à la Confédération sont exempts de péage, 36.

PÊCHE. Circulaire concernant la pêche au moyen de trappes, 9.

PLOMBAGE des fromages. V. *Fromages*.

Poisons. Décret sur la vente des poisons, 40. Modèle de permis, 46.
Porrentruy. Réorganisation du collége, 47.

R.

Registres de bourgeoisie. Les inscriptions doivent se faire gratuitement, 33. Registres hypothécaires. V. *Notaires*.
Règlemens de commune (les) doivent être déposés dans un lieu convenable, au moins 14 jours avant la réunion de l'assemblée appelée à les discuter, 21.

S.

Scellés. Instruction sur l'apposition des scellés après décès, 5.
Secrétaires de préfecture. V. *Notaires*.

T.

Tourmens. V. *Animaux*.
Traitemens : Des brigadiers forestiers, 22.
Du 2e commis de l'administration des sels, 24.
Des contrôleurs des contributions, 37.
Des lieutenans-de-préfet, 15.
Trappes. V. *Pêche*.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.